



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 71903

Texte de la question

Mme Monique Collange appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la ratification par la France du deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. Certes, la France est partie au protocole n° 6 additionnel à la convention européenne des droits de l'homme, instrument qui demeure la référence en la matière mais, alors que notre pays vient de célébrer le 20e anniversaire de l'abolition de la peine de mort, la signature du deuxième protocole serait un signe fort de l'engagement de la France contre cette peine qui sévit encore dans certaines démocraties. Aussi, elle souhaiterait connaître la nature et les délais dans lesquels les obstacles juridiques d'ordre interne sont susceptibles d'être levés afin d'aboutir à la ratification de ce deuxième protocole.

Texte de la réponse

La France a aboli la peine de mort en 1981 et est par ailleurs partie au protocole n° 6 additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme, instrument qui demeure une référence incontestée en matière d'abolition de la peine de mort. La France manifeste constamment son engagement en vue de la disparition de cette peine dans le monde, notamment en participant, aux côtés de ses partenaires européens, à des démarches auprès de pays qui y ont encore recours. En raison de possibles difficultés juridiques d'ordre interne, la France n'a pas encore adhéré au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort en temps de paix comme en temps de guerre. Des consultations entre les différents départements ministériels concernés sont actuellement menées sur ce sujet, en vue de permettre l'adhésion de la France à cet instrument.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Collange](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71903

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 224

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1655